

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.145.2008.TREATIES-1 (Notification Dépositaire)

PROTOCOLE ADDITIONNEL À LA CONVENTION RELATIVE AU CONTRAT
DE TRANSPORT INTERNATIONAL DE MARCHANDISES PAR ROUTE (CMR)
CONCERNANT LA LETTRE DE VOITURE ÉLECTRONIQUE

GENÈVE, 20 FÉVRIER 2008

OUVERTURE À LA SIGNATURE

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique ce qui suit :

Le Protocole susmentionné a été adopté le 20 février 2008 au cours de la 70^{ième} Session du Comité des transports intérieurs de la Commission économique pour l'Europe. Conformément à son article 7, ce Protocole sera ouvert à la signature des États qui sont signataires de la Convention ou y sont parties et qui sont soit membres de la Commission économique pour l'Europe, soit admis à cette Commission à titre consultatif, du 27 mai 2008 au 30 mai 2008 à Genève et, après cette date, au siège des Nations Unies à New York jusqu'au 30 juin 2009.

Des copies certifiées conformes du Protocole, dont les textes anglais et français font également foi, sont en cours de préparation. Elles seront diffusées à tous les États dès que possible.

Le Secrétaire général saisit cette occasion pour rappeler que, conformément à la pratique internationale établie, seuls les chefs d'État, les chefs de Gouvernement ou les Ministres des affaires étrangères sont habilités, de par leurs fonctions, à signer un traité au nom d'un État sans avoir à produire des pleins pouvoirs à cet effet. Tous les autres représentants désirant signer un traité doivent être munis des pleins pouvoirs requis, délivrés et signés par l'une de ces autorités, qui autorisent expressément un représentant nommé à signer le traité spécifié. Les pleins pouvoirs sont distincts des lettres de créance. Les lettres de créance seules ne sont pas suffisantes à l'effet de signer un traité.

Le Secrétaire général serait obligé aux États qui souhaitent signer le Protocole de bien vouloir notifier et fournir à l'avance une copie des pleins pouvoirs exigés à la Section des traités, Bureau des affaires juridiques, Organisation des Nations Unies à New York (téléphone : (212) 963-5047; télécopie : (212) 963-3693; courrier électronique : treaty@un.org).

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont actuellement publiées en formats papier et électronique. Les missions permanentes auprès des Nations Unies peuvent consulter les notifications dépositaires à l'adresse électronique suivante : missions@un.int. Ces notifications sont également disponibles sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://untreaty.un.org>, où les personnes intéressées peuvent souscrire au nouveau service automatisé d'abonnement pour recevoir directement des notifications dépositaires par courriel. Les missions permanentes sont invitées à se procurer les notifications dépositaires mises à leur disposition au bureau NL-300.

Pour plus d'information concernant les pleins pouvoirs, on peut se reporter au *Manuel des traités* sur le site Web du Recueil des Traités des Nations Unies, qui peut être consulté à l'adresse ci-après : <http://untreaty.un.org>.

..... À toutes fins utiles, un modèle de pleins pouvoirs est joint en annexe.

Le 25 mars 2008



Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont actuellement publiées en formats papier et électronique. Les missions permanentes auprès des Nations Unies peuvent consulter les notifications dépositaires à l'adresse électronique suivante : missions@un.int. Ces notifications sont également disponibles sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://untreaty.un.org>, où les personnes intéressées peuvent souscrire au nouveau service automatisé d'abonnement pour recevoir directement des notifications dépositaires par courriel. Les missions permanentes sont invitées à se procurer les notifications dépositaires mises à leur disposition au bureau NL-300.

Modèle de Pleins Pouvoirs

**(lesquels doivent émaner du chef de l'État, du chef du Gouvernement,
ou du Ministre des Affaires Étrangères)**

PLEINS POUVOIRS

NOUS, [nom et titre du Chef de l'État, du Chef du Gouvernement ou du Ministre des Affaires Étrangères],

AUTORISONS par les présents [nom et titre] à signer sous réserve de ratification le Protocole Additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) concernant la lettre de voiture électronique, adopté à Genève le 20 février 2008, au nom du Gouvernement de [nom de l'État].

Fait à [lieu] le [date].

[Signature]